



LA POSTE

Objet : Passage de votre facteur.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son nouveau dispositif Action Habitat Travaux, La Poste est officiellement habilitée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à accompagner les ménages pour réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

Quelles sont nos actions ?

C'est en tant qu'acteur d'un service public de proximité que La Poste a choisi de s'associer à des partenaires de confiance afin de proposer aux particuliers de les aider à améliorer le confort de leur logement et réduire leur facture d'énergie.

Savez-vous que l'Etat propose des aides financières qui, selon votre situation, peuvent financer jusqu'à la totalité du montant de vos travaux de rénovation ? Ce sont ces aides qui permettent notamment d'accéder à des offres de travaux à partir de 1 €. Si vous êtes intéressé, La Poste peut vous conseiller et vous accompagner dans votre projet.

Votre facteur passera prochainement à votre domicile.

Dans les prochains jours, votre facteur vous remettra une documentation sur le dispositif Action Habitat Travaux et échangera avec vous sur vos éventuels besoins en matière de travaux de rénovation.

Il pourra vous mettre en relation avec un conseiller énergie qui vous accompagnera dans vos démarches et vous expliquera les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre situation.

Vous souhaitez réaliser ces travaux ? La Poste vous simplifie la vie.

- Nous vous accompagnons dans toutes les démarches : diagnostic énergétique, définition des travaux prioritaires, mise en relation avec un installateur professionnel labellisé RGE* pour la réalisation des travaux (changement de chaudière, isolation des combles, isolation des murs ou des planchers).
- Nous prenons en charge pour vous les démarches administratives nécessaires à l'obtention des aides financières auxquelles vous avez droit.
- Nous vous faisons bénéficier d'une avance du montant des aides financières obtenues en les déduisant du prix des travaux.

En attendant, vous pouvez d'ores et déjà consulter le site www.laposte.fr/action-habitat-travaux pour en savoir plus sur Action Habitat Travaux.

Je vous remercie de l'accueil que vous voudrez bien réserver à votre facteur et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Alexandra Malherbe

Directrice du pôle rénovation énergétique de La Poste

* RGE = Reconnu Garant de l'Environnement

Si des données vous concernant sont recueillies lors de la visite de notre facteur, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable est La Poste, 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris. Elles seront utilisées pour répondre à votre demande de mise en relation avec un conseiller énergie dans le cadre de l'offre d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique de La Poste, et seront conservées pendant 3 ans à compter du recueil de ces données.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : La Poste – BUNS UARE - Action Habitat Travaux, 9 rue du Colonel Pierre Avia CP B201 75757 PARIS CEDEX 15. Veuillez à préciser vos nom, prénom, adresse postale et à joindre une copie recto-verso de votre pièce d'identité à votre demande.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre Politique de confidentialité et de protection des Données Personnelles disponible sur le site www.laposte.fr/politique-de-protection-des-donnees